

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear
within the text. Whenever possible, these have
been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

DE PROHIBITIONE ET CENSURA LIBRORUM CONSTITUTIO LEONIS XIII "OFFICIORUM"

Et dissertatio canonico-moralis Arthuri Vermeersch, S. J.

Altera editio Desclée, Tornaci, Romae

Il y a 18 mois, le 25 janvier 1897, Léon XIII renouvelait la législation de l'Eglise sur les livres défendus. La constitution *Officiorum* compte déjà plus de dix commentaires, et voici la 2e édition de celui de R. P. Vermeersch, S. J., professeur de morale et de droit canon au collège de la Compagnie de Jésus à Louvain. Ce commentaire contient du reste en abrégé tous les autres, au point de vue de la morale éclairée par le droit canon.

La 1e édition, épuisée en quelques mois, a été louée de tous côtés, notamment à Rome, dans les *Analecta Ecclesiastica* et le *Monitore Ecclesiastico* ; à Paris, à Lyon et à Lille par des docteurs des facultés catholiques ; dans les revues de théologie de France, d'Allemagne, de Hollande et jusqu'aux Etats-Unis. Desclée a eu soin de recueillir des extraits de ces précieux témoignages.

L'auteur qui avait devancé tous les commentateurs sauf un, avait promis de compléter son premier travail par des additions successives ; mais il n'a publié qu'un supplément de ce genre. L'importance du sujet, le succès de son ouvrage et l'abondance des commentaires publiés depuis, et maintenant à peu près achevés dans les revues, l'ont décidé à refondre son œuvre primitive : elle contient en plus cette fois le dépouillement loyal,

clair et concis de plus de neuf commentaires. Ces études, jusqu'ici disséminées et ensevelies presque toutes dans diverses revues théologiques, méritaient d'être condensées en un seul opuscule de lecture facile pour l'utilité des moralistes et des confesseurs; le R. P. Vermeersch a heureusement mis à exécution ce dessein.

En parcourant ces 125 pages, chacun pourra s'en convaincre; les sages opinions de l'auteur sont exposées avec netteté et modestie, et dans les quelques controverses qu'elles ont soulevées, elles sont bien appuyées d'autorités et de raisons. Aussi *l'Ami du clergé* du 28 juillet dernier terminait ses éloges sur cette 2e édition en disant: « La partie morale y est traitée avec beaucoup de soin et on y trouve une foule de solutions pratiques pour la confession. »

Parmi les passages les plus utiles à consulter, signalons, pp. 101 et suivantes: ce qui est péché dans la lecture des livres, feuilles volantes et périodiques défendus; pp. 110 et suivante: en cas de nécessité, un juge, un avocat ou un écrivain peuvent-ils présumer la permission de lire tel ouvrage?

Sur la question de savoir si l'*Index* actuel, « le catalogue des livres nommément défendus » conserve son autorité jusqu'à l'édition du nouvel *Index* ordonné par Léon XIII, l'auteur p. 33 tient une opinion sage qu'ont suivie entre autres le P. Génicot et Peris; il cite cependant contre lui une note de Moureau sans apporter les raisons de cet auteur. Nous aurions désiré voir celles-ci exposées.

Est-ce que Moureau, comme Pennachi depuis, s'est contenté d'une assertion dans une note trop brève et trop générale peut-être? Cependant Léon XIII n'a abrogé que tout ce qui touche aux règles générales de l'*Index* et non pas l'*Index* lui-même, (du moins directe-

ment) ; car l'ordre de le reviser n'est nullement une abrogation. L'Index ne peut être atteint qu'indirectement par l'abrogation des règles générales ; et il l'est, pense le R. P. Vermeersch, « s'il conste » que tel livre a été nommément condamné ou mis à l'Index, uniquement pour des motifs que le droit nouveau n'a point maintenus. Par exemple, jusqu'à 1603 les livres dont l'auteur était hérétique ou suspect d'hérésie, étaient mis à l'Index dans une catégorie spéciale, la première (voyez p. 34, note 1) ; or maintenant tout livre d'hérétique n'est plus comme jadis prohibé de droit, lorsqu'il traite de choses religieuses, à moins qu'en outre il ne combatte pour l'hérésie ou contre les fondements de la religion (art. 2, voir p. 55).

Est-il besoin de préciser la sage largeur de la formule du R. P. Vermeersch ? Quand, selon le langage des moralistes, il demande « qu'il conste, etc., » il ne repousse nullement les constatations solidement probables. Ainsi « l'Index actuel vaut de lui-même » et dans chaque cas particulier il faut prouver contre lui, au moins avec une probabilité sérieuse et solide. L'Index, sans cela, serait abrogé de fond en comble et n'aurait plus dès maintenant aucune autorité. Une abrogation pareille devrait se prouver autrement que par une assertion privée, fût-ce de deux auteurs sérieux parlant en passant ; j'y insiste d'autant plus que la révision de ce catalogue pourra durer longtemps.

Un document de Rome, publié aussitôt après la 2^e édition de la dissertation du R. P. Vermeersch, confirme indirectement un intéressant article d'un journal catholique de Londres *The Tablet*, December 18th 1897, cité à la page 38 (voyez p. 92). A la question : les pays de langue anglaise sont-ils exempts des lois de l'Index par une dispense tacite ? la Congrégation de l'Index a répondu,

le 23 mai 1898 : non. On voit que Rome ne cherche pas à dissimuler. Du reste dans sa Constitution Léon XIII avait très nettement exigé « l'obéissance religieuse des catholiques du monde entier. » Aussi dès l'année dernière d'après le *Tablet* les évêques d'Angleterre voyant leur pays placé dans une situation particulière et désirant y maintenir, pratiquement du moins, le statu quo, avaient demandé et expressément obtenu de Rome les amples et sages pouvoirs prévus dans l'art. 25 de la Constitution de Léon XIII pour des situations spéciales.

CONFÉRENCES ARCHEOLOGIQUES

AU COLLÈGE CANADIEN

(Suite)

Reconstitution topographique des catacombes

Notions générales sur l'histoire de ces monuments sépulcraux depuis la paix de l'Eglise. — Etude que l'on fit de ces monuments

En 1577, un incident assez extraordinaire fit converger l'attention sur les catacombes. Pendant que des travailleurs étaient à l'ouvrage à quelque distance de la porte Salaria, le sol s'effondra tout-à-coup sous leurs pieds, et tous tombèrent dans une crypte cimetériale. Ils trouvèrent là des pierres tumulaires, des fragments d'inscriptions, des peintures. La nouvelle de leur découverte inattendue se répandit bientôt ; et savants et ignorants accoururent à l'envie, constater l'existence d'une Rome souterraine. Le célèbre Baronio, adonné à l'his-

toire ecclésiastique, y alla en ami de la science. Cependant, quinze ans plus tard, il ne restait plus que quelques vestiges de ces découvertes. C'est à ce moment qu'apparaît Antonio Bossio, archéologue de mérite et de science, qui dépensa sa vie entière, à cette œuvre éminemment chrétienne de l'étude des catacombes. Chercheur infatigable, il s'employa quarante ans à ce pénible travail, creusant, fouillant, bêchant deçà delà, partout, et faisant surgir inscriptions, sarcophages et peintures. Il était à mettre la dernière main à son œuvre, quand la mort vint le surprendre. Ce travail fut livré à la publicité en 1630, sous le titre de *Roma Sotterranea*, et aux frais de l'Ordre militaire de Malte.

Après Bossio, qui avait donné une poussée intelligente à l'étude des catacombes, dans une œuvre posthume, vint Aringhi. Cet archéologue se contente de traduire l'ouvrage de son prédécesseur et d'y ajouter quelques notes, fruit de ses découvertes. A cette époque apparaît Boldetti, surnommé à bon droit, le pieux devastateur des catacombes romaines. Voici ce qu'il fit pour mériter son titre, quelque peu honorable. Croyant que les catacombes regorgeaient encore d'ossements de martyrs, il se mit avec une ardeur fébrile, qui dura près de quarante ans, à la recherche de ces pieuses reliques. Il parcourut les cryptes et les couloirs, sans faire cas des inscriptions et des peintures, fouillant à demi et remplissant souvent les excavations de la veille. Ce fut un travail bien intentionné, mais peu intelligent. Boldetti aurait du savoir, que les papes avaient fait transporter un grand nombre de corps, après l'invasion d'Astolf, soit à Saint-Sylvestre *in Capite*, soit dans d'autres églises de Rome, et qu'il en devait rester peu dans les catacombes.

Au milieu de cet enthousiasme plus ardent qu'éclairé,

auquel Boldetti avait donné naissance ; les archéologues de ce temps, se méprirent sur les signes distinctifs des tombes de martyrs. Ils virent d'abord dans le monogramme du Christ, une marque assurée de la présence d'un corps saint. La preuve n'est pas concluante. Sous Constantin, ce monogramme était employé, comme signe de triomphe. On le voit entre les lettres A et ω , ou encore sur une feuille de laurier. La palme n'est pas un signe plus manifeste, puisqu'elle ne se trouve pas sur plusieurs tombes de martyrs. Ainsi pour ne citer qu'un exemple : *Fabianus Episcopus*, martyr, est sans palme. Elle est plutôt un symbole indifférent, employé sur les tombeaux païens comme sur les tombeaux chrétiens. Les fragments de verres que l'on voit souvent en face des arcosoles ne sont pas une preuve évidente. On s'en servait alors pour reconnaître les tombeaux. Leur destination antérieure le prouve bien souvent. Ainsi quelques-uns avaient servi aux agapes ; d'autres, à des repas funèbres ; ceux-ci, à l'eucharistie, ceux-là, aux parfums qui entraient dans le rite funéraire. Il faut dire cependant que quelques-uns de ces verres ont servi à recueillir le sang des martyrs. Prudence l'atteste, quand il dit : *spongia pressa rapit, hinc domi reservant posteris*. Une étude chronologique des galeries cimetiérales, qui se fait au moyen des peintures, inscriptions, formes architecturales, nous permet de saisir assez sûrement la destination de ces verres. Si nous sommes, par exemple, dans une galerie de l'époque de la paix, nous pouvons affirmer, en règle générale, que ces verres ne sont que de simples décorations de tombeaux ou des moyens de les reconnaître. Au contraire, si nous sommes en présence de galeries du II^e ou du III^e siècle, il y a immédiatement un doute en faveur d'une tombe de martyr. Si le verre contient quelque résidu, l'analyse

chimique vient bientôt dissiper le doute et garantir le fait. Ce procédé scientifique ne fut employé que sous le Père Marchi et M. de Rossi. Il fit faire de sérieux progrès à l'archéologie, qui n'avait été patronnée par la plupart de leurs prédécesseurs, que par un zèle ardent pour les reliques des martyrs. Aussi Dieu sait les inscriptions sépulcrales qu'ils détruisirent, les fresques antiques qu'ils pulvérisèrent. Le Père Marchi, que Grégoire XVI avait préposé à la garde des catacombes, dépensa sa vie, au contraire, à l'étude de l'architecture, de la peinture et de la sculpture de ces sanctuaires vénérés. Il publia un superbe volume sur l'architecture. C'est un ouvrage sérieux, qui marque un progrès réel dans l'étude de l'archéologie sacrée. Malheureusement cet archéologue de renom, n'eut pas le temps de livrer à la publicité ses pénibles travaux sur la peinture et la sculpture.

M. de Rossi poursuivit l'œuvre de son maître, avec l'intuition du génie. Il dirigea les fouilles tout particulièrement vers les endroits remplis de débris ; et parvint ainsi à déterminer les cryptes historiques, à l'aide des itinéraires des pèlerins. Ce procédé, de s'attaquer de préférence aux décombres et aux ruines, que le Moyen-Age avait amoncelés, lui réussit si bien, qu'il pût fixer avec une grande précision, les limites des catacombes romaines, jusque là confuses. A cette époque, au de grâce 1851, Pie IX institua la commission d'archéologie chrétienne. Le Cardinal Vicaire en devint le président. Ce fut un événement à Rome, qui eut d'heureux résultats pour l'Eglise. La commission prit soin de tout conserver à l'intérieur des catacombes ; les inscriptions, les peintures, les sarcophages, qui en furent extraits, furent collectionnés au Musée du Latran. Ce musée d'archéologie chrétienne, est encore l'œuvre de

Pie IX. Il est maintenant enrichi d'une collection assez complète de sarcophages antiques, d'inscription portant la date consulaire, de peintures précieuses pour l'histoire du dogme. En 1864, M. de Rossi publia sa *Rome souterraine*. Elle nous donne d'abord des notions générales sur les catacombes ; elle décrit ensuite la crypte papale, celles de Sainte-Cécile, du Saint-Sacrement, de Saint-Corneille. Elle parle des peintures dogmatiques et du cimetière Generosa.

Le *Bulletin d'archéologie chrétienne*, fondé en 1863, sert d'appendice aux trois beaux volumes de M. de Rossi. La Commission archéologique, sous l'inspiration de Léon XIII, glorieusement régnant, est à préparer une description de la catacombe Sainte-Domitille. Ce sera la matière d'un quatrième volume et le complément de *la Rome* de M. de Rossi. On nous promet que cet ouvrage verra le jour dans deux ans ?..... Telles sont les notions générales sur l'histoire des catacombes depuis la paix de l'Eglise, et sur l'étude que l'on fit de ces monuments sépulcraux.

(A suivre.)

LA PROVINCE ECCLESIASTIQUE D'OTTAWA.

Troisième article

DANS sa visite pastorale de 1841, Mgr Bourget s'était convaincu de l'impossibilité de répondre aux besoins de son immense diocèse. Dès lors il résolut de travailler à en former un nouveau dont le centre serait la belle et florissante ville de Bytown dont il prévoyait l'importance et la glorieuse destinée. Après avoir mûri ce projet pendant 6 ans, il part pour Rome sans

même laisser soupçonner le but de son voyage, ouvre son cœur au père commun de la catholicité et obtient tout ce qu'il désire. A son retour il publie cette bonne nouvelle, et le 30 juillet 1848, Mgr Guigues reçoit, avec la consécration épiscopale, la charge du nouveau diocèse. Ce fut une grande solennité et une joie qui retentit dans tout le pays. Le nouveau pasteur était déjà connu et apprécié à cause de ses grandes qualités. Supérieur provincial des Oblats, c'est lui qui avait été l'âme de tous ces changements merveilleux opérés par ses missionnaires si populaires, à Bytown, dans les chantiers et les missions.

Lorsque Gédéon voulut combattre les ennemis du peuple d'Israël, Dieu lui commanda de ne garder avec lui que 300 braves. En prenant possession de son siège, Mgr Guigues n'eut pas besoin de renvoyer ses collaborateurs. La plupart d'entre eux, épuisés de fatigues, ou pour d'autres motifs que personne n'a le droit de blâmer, se prévalurent de leurs droits pour rentrer dans leurs diocèses respectifs. Cinq prêtres séculiers seulement eurent l'héroïsme de demeurer à leur poste. Ce furent le pieux et timide M. Sterkendries, M. Ginguet surnommé le cénobite, le populaire M. Lynch, l'austère M. Hughes et le zélé M. Brady. Trois autres vinrent bientôt les rejoindre. Ces 8 prêtres séculiers ajoutés aux 7 Oblats formaient un total de 15 prêtres pour une population de 35,000 âmes disséminée sur un territoire grand comme la France, sans compter les sauvages dont plusieurs formaient déjà des chrétientés organisées, et un plus grand nombre soupirait après la grâce du baptême.

Une cathédrale inachevée et chargée d'une lourde dette, un hôpital naissant, une école à peine fondée, 2 églises en pierre, l'une à Aylmer, l'autre à l'Original terminées mais non payées, 5 paroisses avec chapelles en bois

La Gatineau, Chelsea, Buckingham, Bonsecours, Richmond, 25 cabanes en guise de chapelles, tel était le bilan des ressources du nouveau diocèse.

D'autre part, les dispositions des esprits paraissaient devoir offrir un spectacle plus consolant. Les conversions nombreuses déjà opérées, les changements merveilleux qui les avaient suivies, l'enthousiasme soulevé par le déploiement des cérémonies si imposantes du sacre, rehaussées par la présence d'illustres prélats entourés d'un nombreux clergé, tout était motif d'espérance. Cependant c'eût été une erreur de croire que les passions et surtout les anciennes rivalités de race et de religion étaient à jamais ensevelies, elles n'étaient qu'assoupies, prêtes à se réveiller à la première occasion. Les Orangistes avaient remplacé les *shiners*. L'esprit du mal ne se décourage pas au premier échec. La lutte allait recommencer aussi acharnée et plus persévérante. Mgr Guigues le comprit du premier coup d'œil. Cette perspective, loin de le décourager, ne fit qu'augmenter sa confiance en Dieu et stimuler son zèle. Il se mit à l'œuvre sans tarder. La connaissance de la langue anglaise lui est nécessaire, il court s'enfermer dans une mission obscure, à St-Colomban, où, mettant de côté toute autre préoccupation, il peut en quelques mois, se mettre en état d'annoncer l'Évangile en cette langue. Ce premier point obtenu, il fait la visite de son diocèse. L'automne de la même année 1848 y est consacrée. C'est dans cette visite qu'il peut constater par lui-même et dans toute leur réalité, d'un côté, les besoins de ses diocésains, et de l'autre, le manque absolu de ses ressources. Il lui fallait un clergé national, et par conséquent un séminaire, et des écoles, des paroisses organisées, des missions ; les malades, les infirmes, les orphelins, les pauvres réclamaient des secours immédiats. Il pourvoira à tout, fon-

dera un séminaire, un collège et des écoles, organisera des paroisses, poussera avec vigueur l'œuvre des missions et pourvoira aux besoins des pauvres, d'abord d'une manière provisoire en attendant qu'il puisse donner à chacun de ces objets une forme régulière.

Le Séminaire fut fondé dès l'automne de 1848. Qu'on ne s'imagine pas une construction grandiose comme l'Université qui fait maintenant l'orgueil de la Capitale, un corps de savants docteurs possesseurs de titres d'honneur exigés maintenant, et développant leurs thèses en présence d'une jeunesse nombreuse et brillante, c'étaient tout simplement quelques jeunes gens peu avancés dans leurs études classiques, mais qui avaient entendu l'appel de Dieu. Pour logement on leur avait préparé le haut de la sacristie. Ils recevaient de temps en temps des leçons de théologie, lorsque les Pères attachés au service de la cathédrale pouvaient trouver quelques loisirs. Le plus régulier d'entre eux servait d'exemple aux autres, et la grâce de Dieu suppléait à l'insuffisance des moyens humains. Tout en étudiant la théologie, ces jeunes gens servaient à l'autel, prenaient soin des ornements sacrés et trouvaient le temps d'enseigner aux petits enfants (parmi ces enfants se trouvait le petit Thomas Duhamel âgé de sept ans, désigné dans les desseins de Dieu au poste d'honneur qu'il occupe maintenant comme successeur du premier évêque d'Ottawa) ou à d'autres jeunes gens moins avancés qu'eux.

Le collège lui-même, fondé en même temps que le Séminaire, n'était qu'un misérable abri adossé aux murs de la cathédrale. Et cela dura quatre ans. Puis vint l'école Lasalle remplacée à son tour par la première aile du collège actuel, bâtie en 1856 ; c'est alors seulement que les séminaristes purent quitter leur triste réduit, maintenant démoli, pour occuper l'étage supérieur du nouveau

collège comme ils occupent actuellement une aile tout entière de l'Université. Cinq ans après, en 1861, comme on peut le voir dans un rapport officiel, le Séminaire avait déjà formé 36 prêtres. La bénédiction de Dieu avait fécondé le zèle de l'évêque, secondé dans son œuvre par le Père Tabaret dont le talent égalait la piété. Deux ans après le collège était élevé au rang d'Université.

A la fondation de l'Université se rattache la question des écoles. Question vitale. L'avenir est à ceux qui peuvent s'emparer de l'enfance. Aussi ne faut-il pas s'étonner de la lutte acharnée qui se fait de part et d'autre sur ce terrain. La question des écoles séparées avait été réglée en principe dès 1841. Cependant, en 1843, on avait réussi à introduire dans cette loi des amendements qui pour le Haut-Canada, rendaient illusoire les droits des catholiques. Mgr Guigues eut encore de ce côté à diriger et soutenir une lutte digne de son zèle et de sa prudence. Il publia un mandement admirable de lucidité et de force, organisa des comités et contribua puissamment, de concert avec les autres évêques du Canada, à obtenir dans le Scott act de 1863, le redressement des griefs. En attendant il ne demeura pas oisif, et les enfants ne furent pas perdus de vue. Outre l'école des sœurs Grises qui continua à se maintenir et à prospérer, il fonda une école pour les garçons qu'il parvint, en 1864, à confier aux Frères des Ecoles chrétiennes. D'autres écoles séparées surgirent çà et là à côté des églises ou des chapelles, pendant que les sœurs Grises ouvraient des couvents dans les paroisses plus importantes.

Une autre grande préoccupation de Mgr Guigues était l'organisation des paroisses, c'est par là, en effet, qu'un diocèse se trouve définitivement constitué sur une base solide et durable. Œuvre difficile entre toutes, qui de-

mande de l'énergie, de la prudence, une patience à toute épreuve, une fermeté inébranlable et surtout une constance que rien ne saurait rebuter. Tout homme est jaloux de sa liberté, il veut en jouir jusqu'à pouvoir en abuser. La paroisse organisée le fixe dans le bien, l'empêche de s'écarter du chemin qui conduit au ciel. Le chrétien éclairé le comprend, mais les passions ne l'ignorent pas non plus. — Pour former des paroisses il faut des prêtres, des églises et le concours des fidèles. Des prêtres, il n'y en avait point. Fallait-il attendre que le Séminaire pût en fournir ? Dans une région inexplorée la terre est au premier occupant. Mgr Guigues profite de son premier voyage *ad Limina*, en 1850, pour visiter les nombreux amis qu'il avait quittés dans son diocèse d'origine, à Gap ; il est reçu avec les plus grandes démonstrations de joie et d'admiration au Séminaire où naguère, simple étudiant, il avait été l'édification de ses condisciples devenus directeurs. Dans une lecture spirituelle qu'il est invité à donner aux jeunes théologiens il sut faire un tableau si ravissant de l'apostolat et enflammer ces jeunes cœurs d'un si grand zèle pour le salut des âmes que tous l'auraient suivi volontiers par delà l'Océan. L'évêque de Gap dut s'interposer de peur de compromettre l'avenir de son propre diocèse. Néanmoins il ne put résister à l'entraînement général et consentit de bon cœur à faire de généreux sacrifices, en choisissant avec le supérieur du Séminaire ceux qu'il croyait les plus propres à ces missions lointaines. L'Irlande fournit aussi à l'évêque missionnaire un bon nombre de jeunes prêtres dont il avait un si grand besoin pour ses fidèles de langue anglaise. La première difficulté fut donc surmontée. Sa confiance en Dieu ne l'avait point trompé. Le dénûment complet dans lequel il se trouvait ne pouvait ébranler désormais cette con-

fiance ni ralentir son zèle. Afin de mieux réussir à s'assurer l'assistance divine, il voulut faire naître et cultiver l'esprit de charité parmi son peuple. En 1852 il fit un appel chaleureux en faveur de Montréal dévasté par un incendie désastreux, il envoya à l'OEuvre de la Propagation de la Foi de Lyon une contribution considérable ; dans chacun des cinq voyages qu'il fit à Rome, pendant le cours de son épiscopat, il eut la consolation d'offrir au Pape une aumône abondante. Dieu ne se laisse pas vaincre en générosité. La cathédrale fut terminée en 1853. L'année suivante il pouvait enfin pour la première fois réunir autour de lui tous ses prêtres pour la retraite pastorale. Une ère nouvelle commençait. Désormais il était plus facile d'avoir cette unité d'action contre laquelle rien ne peut résister. Chaque année sera marquée par un nouveau progrès, plusieurs fois par an l'évêque aura la consolation de se rendre dans quelque coin de son diocèse, soit pour planter une croix, soit pour bénir une église ou ériger une paroisse, consolation d'autant plus grande que ces actes étaient presque toujours le résultat de longs et pénibles efforts et marquaient une victoire remportée à la suite d'une lutte violente contre l'esprit de discorde qui s'oppose trop souvent au progrès de ces entreprises. Il faut lire dans l'ouvrage même, dont cette étude n'est qu'une courte analyse, ces monographies paroissiales pour en tirer des leçons profitables et aux prêtres colonisateurs et aux fidèles qui veulent comprendre leurs véritables intérêts. L'expérience démontre qu'au fond de toute œuvre importante on trouve toujours le dévouement et l'esprit de sacrifice. Détail aussi touchant qu'édifiant, c'est que, malgré l'état de gêne où se trouvaient les prêtres du diocèse dans des paroisses nouvelles, ils acceptèrent de bon cœur la demande qui leur fût faite en 1854 de

donner à leur évêque une partie de leurs maigres revenus pour contribuer aux œuvres diocésaines. Cette générosité trouva son écho dans le peuple, et le feu de la charité fit naître partout les œuvres de piété et de zèle. Dans chaque paroisse s'accrut la dévotion du chemin de la croix, celle du St-Rosaire ; les associations de charité et de bienfaisance transformaient les mœurs. Ne voyait-on pas de tous côtés les flèches des clochers montrant le ciel au-dessus des arbres de la forêt pendant que les cloches à la voix argentine rassemblaient les peuples autour des autels et formaient trois fois le jour un concert harmonieux pour chanter le bienfait de la Rédemption.

Le diocèse jouissait donc d'une organisation régulière. Une sève vigoureuse circulait dans toutes ses parties par l'œuvre des retraites confiée aux Oblats. Ces fervents religieux ne se contentaient pas de leur université et de l'administration de leurs paroisses de Hull et de St-Joseph ; ils parcouraient tout le diocèse à la demande des curés et missionnaires pour prêcher des retraites toujours suivies de conversions nombreuses et d'un renouvellement de foi et de piété. Ils avaient en outre trois postes de missions proprement dites pour l'évangélisation des Indiens : l'un à Témiscamigue d'où ils pouvaient se rendre jusqu'à la Baie d'Hudson, un deuxième à Mattawa pour les Indiens du Haut-Canada, le troisième à Maniwaki, qui servait de centre pour toute la partie orientale. Mgr Guigues avait obtenu pour ses chers sauvages une étendue de terre considérable ; ce qui permettait de les avoir toujours sous la main. Le fanatisme crut pouvoir profiter du dévouement de l'évêque pour lancer contre sa personne sacrée des accusations perfides. Mgr Guigues dut protester et se justifier à l'exemple de saint Paul. Il le fit avec tant de calme et de dignité, malgré sa juste indignation, que ces accusations

tombèrent d'elles-mêmes en couvrant leur auteur de honte et de confusion et en faisant ressortir en même temps la noblesse et le désintéressement de l'évêque.

Les missions des chantiers se poursuivirent avec le plus grand succès sous la direction des Oblats qui en firent une véritable institution. C'est encore à ces religieux que les orphelins doivent en grande partie d'avoir retrouvé des mères tendres et affectueuses dans les soeurs Grises, et les malades et les infirmes, le soulagement à leurs misères dans un hôpital qui n'a cessé de prospérer et de grandir en proportion de la population.

Lorsque, en 1874, Mgr Guigues, succombant au labeur de son long apostolat, dut rendre compte de son administration au Juge Suprême il pouvait présenter dans le plateau de ses bonnes œuvres, outre les prières des orphelins et des pauvres, 55 églises en pierre, 33 chapelles, 80 prêtres et plus de 100,000 catholiques.

(A suivre.)

DISCOURS

DE

L'EX - ECHEVIN L. G. A. CRESSE

PRONONCE AU

Convent des sœurs Grises à Montréal, le 26 juin 1898

A L'OCCASION DES

NOCES D'OR DE SŒUR PERRIN

Madame la Supérieure,

Mes Révérendes Sœurs,

LES parents de la vénérable religieuse dont vous fêtez le cinquantième anniversaire de profession sont heureux de se joindre à vous pour lui offrir l'hommage de leurs félicitations et leurs vœux.

Ils sont heureux de trouver leur parente comblée d'années, de vertus, de grâces et d'honneurs dans les rangs de la belle famille de la Vénérable Mère d'Youville.

En leur nom, je suis fier de venir présenter à la vénérable jubilaire, les souhaits de tous les membres de sa famille. Mesdames, grand est notre bonheur de revoir l'une des nôtres ceinte de la glorieuse auréole de toute une longue carrière de mérites et de dévouement.

Ce n'est pas à moi, à faire l'éloge de notre parente, à retracer ici les œuvres nombreuses dont vous lui avez confié l'exécution et la direction, et les travaux incessants auxquels elle a consacré toute la générosité de son âme.

Que de pauvres secourus !

Que de malades soulagés !

Que d'orphelins recueillis et élevés !

Que de consolations versées comme un baume salutaire sur les plaies morales du cœur des affligés !

Non, je ne puis pas dire ces choses, parce que ce serait nous féliciter nous-mêmes et blesser la modestie de l'héroïne de cette démonstration.

Mais je ne puis pas me taire devant l'œuvre de la Vénérable Mère d'Youville.

Je ne puis cacher mon émotion, quand je vois tant de douleurs humaines recevoir du soulagement des mains de toutes ces saintes filles qui, comme notre parente, ont consacré leur vie aux œuvres de la charité.

Mes Sœurs, vous êtes l'honneur de la religion et de la patrie : de la religion qui vous inspire, de la patrie qui reçoit le bénéfice de vos travaux.

Est-il nécessaire de parler de vos hôpitaux, de vos asiles, de vos orphelins, de vos vieillards, de vos malades ?

Non, la religion et la patrie vous bénissent et vous

considèrent comme des bienfaitrices de l'humanité souffrante.

Pour le peuple, la sœur Grise est la personnification de la Charité.

Votre institut a grandi et a jeté dans notre pays des racines que ni les vents ni les orages ne peuvent maintenant ébranler, c'est que vous avez suivi les dernières recommandations que votre vénérable fondatrice vous faisait sur son lit de mort :

« Mes chères sœurs, vous disait-elle alors, soyez constamment fidèles aux devoirs de l'état que vous avez embrassé ; marchez toujours dans les voies de la régularité, de l'obéissance et de la mortification. »

Mesdames, vous avez marché dans ces voies et je suis sûr de ne pouvoir faire de plus agréable compliment à notre vénérée parente que de lui dire dans le langage de la bienheureuse d'Youville :

Pendant les cinquante ans de votre vie religieuse vous avez été constamment fidèle aux devoirs de l'état que vous avez embrassé ; vous avez toujours marché dans les voies de la régularité, de l'obéissance et de la mortification.

Vénérable Jubilaire,

Lorsqu'il y a plus d'un demi-siècle, vous avez quitté le foyer de vos parents pour vivre à l'ombre de l'autel, vous n'avez pas étouffé en votre cœur les sentiments de la nature, au contraire, ils s'y sont développés dès lors sous l'action de la grâce, plus purs et plus forts. La touchante image d'un père généreux, d'une mère saintement résignée, vous la présentiez à Dieu avec d'autant plus de ferveur que vous ne la portiez plus que dans vos souvenirs.

Perme tez aujourd'hui à ce qui peut rester encore de

cette famille de se grouper autour de vous pour vous offrir, à son tour, ieurs félicitations respectueuses.

La brillante fête d'aujourd'hui nous offre une occasion précieuse de vous exprimer notre légitime admiration, notre profonde affection.

Cinquante ans de vie domestique ou d'union spirituelle c'est là un de ces grands événements ou l'homme s'arrête un instant, pour jeter un regard vers le passé, remercier Dieu des biens dont il l'a comblé et puis reprendre avec sérénité la dernière étape qu'il lui reste à fournir au couchant de la vie.

Chose étrange c'est dans les murs des communautés religieuses que l'on rencontre le plus de ces vénérables jubilaires, souriante sous la neige des ans, et gardant encore cet élan généreux de l'enthousiasme juvénile, cette fraîcheur de facultés qui semblait réservée au printemps de la vie.

C'est donc que l'austérité religieuse est un ferment qui vivifie l'âme au lieu d'en user les ressorts.

Ma Révérende Mère, nous sommes heureux, nous venus du dehors,étrangers à la discipline de vos maisons, de vous dire combien le spectacle qui se déploie sous notre regard nous saisit et nous touche. Nous n'apercevons pas ici cet alliage qui abaisse le prix de toutes les solennités mondaines ; c'est une fête du Ciel.

Comme elle est belle la famille réunie maintenant par la pensée autour de vous.

Que de personnes soutenues par votre ministère depuis le jour où vous avez franchi le seuil du noviciat, jeune aspirante à l'héritage héroïque de la mère d'Youville, jusqu'à ces dernières années qui ont vu grandir votre sollicitude à mesure que vos forces décroissaient ; Petits enfants, recueillis au berceau et que vous avez dû conduire, dans la blanche tunique de leur baptême

jusqu'au seuil de la jeunesse ; jeunes filles qui ont trouvé dans la fermeté de votre direction le gage de leur persévérance dans le monde ; pauvres aveugles dont l'infortune avait rendu la sensibilité plus vive et qui ont appris près de vous à bénir la Providence ; vieillards s'acheminant vers la mort au milieu d'infirmités qui rendaient le dévouement plus méritoire. Mais pour l'opinion qui analyse toute carrière dans un trait caractéristique, vous demeurez toujours la fondatrice et supérieure de l'Hôpital Notre-Dame.

Ce fut là une œuvre laborieuse, aux rouages compliqués, sans analogue jusque-là dans l'histoire de votre communauté et où par conséquent nulle tradition ne vous venait soutenir.

Vous lui avez donné la fleur de votre zèle et la meilleure partie de votre existence.

Et quand il a semblé que l'heure du repos allait sonner pour vous, étendant aussitôt le rayon de votre responsabilité, voici qu'on a confié à vos soins toutes les maisons de la Providence de Montréal.

Il est donc écrit que vous ne vous reposerez que dans la tombe, à l'exemple de la vénérée Mère Deschamps dont vous nous apparaissez, par l'intelligence et le caractère, comme une digne sœur, et qui en ce moment doit du haut du ciel partager notre allégresse.

Au grand cadre des siècles, il est des heures remarquables entre toutes ; l'aiguille du temps s'arrête aujourd'hui sur un de ces chiffres radieux et marque le jour commémoratif de vos premiers vœux.

O date mémorable du 26 juin 1848 qui a mérité d'être inscrite en lettres d'or et d'azur dans les fastes de la communauté des Sœurs Grises, comment dire toutes les joies que tu as fait naître dans le ciel, tous les biens que tu as fait germer sur la terre !

Soyez donc bénie de Dieu et des hommes digne Jubilaire :

Que le ciel soit propice à tous vos vœux et qu'il vous conserve de longues années à l'affection de vos Sœurs et de vos parents !

Ad multos annos !

Nous prions la Providence, ma Révérende Mère, qu'elle veuille bien vous conserver à notre amour, et à notre vénération, et qu'elle vous conserve longtemps aussi à la famille religieuse dont vous êtes l'exemple, l'ornement et la consolation, afin qu'à l'or symbolique dont nous aimons à vous couronner aujourd'hui nous puissions ajouter dans dix ans l'éclat du diamant.

Je dirai avec les saintes Ecritures :

Habebitis hunc diem in monumentum et celebrabitis eum solemnem Domino.

Vous conserverez le souvenir de ce jour comme un monument et vous le célébrerez d'une manière solennelle à la gloire du Seigneur.

DECRET

Erection du Vicariat apostolique de Pontiac

LEON XIII, PAPE

POUR LA MÉMOIRE FUTURE DE LA CHOSE

DANS leur désir de procurer le bien spirituel des colons, et spécialement de ceux qui habitent la partie septentrionale du vaste diocèse d'Ottawa, Nos Vénérables Frères les archevêques et évêques de la province de Québec, (Canada) ont demandé avec instance l'érection d'un nouveau Vicariat Apostolique dans cette région à laquelle on joindrait une partie du diocèse

de Trois-Rivières au sud-est, et au nord-ouest une partie du diocèse de Saint-Boniface, du consentement, et même à la demande de l'Archevêque de ce dernier diocèse.

Nous avons traité de cette affaire importante avec Nos Vénérables Frères, les Cardinaux de la Propagande, et après avoir mûrement examiné et pesé toutes choses, nous avons jugé à propos d'accéder à la demande de Nos Vénérables Frères de la province de Québec. C'est pourquoi de l'avis de Nos Vénérables Frères de la Propagande, nous formons un Vicariat Apostolique d'une grande partie du diocèse d'Ottawa, y ajoutant une partie des diocèses de Trois-Rivières et de Saint-Boniface, et lui donnons le nom du comté de Pontiac, de telle sorte que ce nouveau Vicariat ; érigé dans la Province de Québec portera le nom de Pontiac. Les bornes du Vicariat de Pontiac que nous érigeons ainsi seront comme suit : Au nord, la grande mer, appelée baie d'Hudson, depuis la limite est du district de Keewatin jusqu'au promontoire d'Henriette ; puis une ligne qui part du dit promontoire et traverse la baie James pour aboutir à l'entrée du fleuve de la Grande Baleine, et enfin ce fleuve lui-même jusqu'à l'extrémité orientale du lac Apiokakumish. A l'est : le méridien qui de cette limite descend jusqu'à la *hauteur des terres* qui sert de borne à la partie septentrionale de la province civile de Québec. Au sud : cette même *hauteur des terres*, en allant vers l'ouest jusqu'à la limite occidentale du comté de Chicoutimi, descendant de là vers le sud ; la dite limite occidentale du comté de Québec jusqu'à ce qu'on arrive au cercle de latitude parallèle qui à l'ouest traverse l'extrémité septentrionale du comté d'Ottawa ; le dit cercle lui-même jusqu'à cette extrémité ; la ligne qui sépare le comté d'Ottawa de celui de Pontiac, puis ; de

l'autre côté de la rivière, en allant toujours vers l'ouest, la limite sud des townships Mac-Nab, Bagot, Blithfield, North Canonto, Matawachan, Denbigh, Ashby, Mayo, Duncannan, Taradah, Harcourt, Dudley, Dysart-et Minden ; de la remontant vers le nord, la ligne qui forme la limite occidentale des townships Minden, Stanhope, Sherborne et Mac-Clintok ; la prolongation de cette même ligne, laquelle passant à l'est du Lac Nipissingue et entre les lac Tamagamingue et Wapoose, atteint la *hauteur des terres*, qui sépare les eaux qui affluent vers la baie d'Hudson, de celles qui vont se jeter dans les grands lacs, situés entre la province d'Ontario et les Etats-Unis ; puis continuant vers l'Ouest, la *hauteur des terres* jurqu'au nord du lac Nepigon, et alors, le cercle de latitude parallèle jusqu'à la limite est du district de Keewatin. A l'ouest : le méridien qui forme la limite est du district de Keewatin allant de la hauteur des terres jusqu'à la baie d'Hudson.

Ce nouveau Vicariat de Pontiac sera ainsi limitrophe de la nouvelle Préfecture Apostolique du golfe Saint-Laurent, depuis l'embouchure du fleuve de la Grande Baleine jusqu'à la *hauteur des terres*, qui borne la province civile de Québec, et par ses limites au sud, il sera séparé des diocèses de Chicoutimi, Québec, Trois-Rivières, Ottawa, Kingston, et du nouveau diocèse de Peterborough, que nous érigeons en ce même jour par d'autres lettres semblables ; enfin, à l'ouest il touchera au diocèse de Saint-Boniface. Ce que nous statuons, ordonnons et décrétons, déclarant en même temps ces lettres de bonne et due forme, valables et efficaces pour le présent et l'avenir, et nous voulons qu'elles aient et obtiennent pleinement et intégralement leurs effets. Nous voulons aussi qu'il en soit jugé et défini de même et non autrement par tous juges ordinaires ou délégués,

qu'ils soient Préposés aux causes du Palais Apostolique Nonces du Saint-Siège, Cardinaux de la sainte Eglise Romaine ou Légats *a Latere* et nous enlevons à tous, pouvoir et autorité de juger et interpréter diversement, et si quelqu'un sciemment ou par ignorance cherche à agir d'une manière opposée, nous déclarons son acte nul et de nul effet, quelle que soit d'ailleurs l'autorité dont cette personne sera revêtue, nonobstant, en autant qu'il est nécessaire, notre règle et celle de notre chancellerie, *De jure quaesito non tollendo*, les autres constitutions et ordonnances apostoliques, et toutes autres choses, même celles qui mériteraient une mention et une dérogation spéciale, si elles sont contraires aux lettres présentes.

Donné à Rome, près Saint-Pierre ; le onze juillet mil huit cent quatre-vingt-deux, la cinquième année de Notre Pontificat.

TH., Card. MERTEL.

DECRET

Érigeant le diocèse de Pembroke

LEO PP. XIII

Ad perpetuam rei memoriam.

Cum ex hac B. Petri Cathedra tanquam e sublimi specula in omnes Dominici gregis partes oculos mentis Nostrae convertamus, quae rei Sacrae procurationi melius gerendae facere possunt, sedulo studio praestare maturamus. Jam vero cum in Vicariatu Apostolico Pontiacensi provinciae ecclesiasticae Ottawiensis in Canada,

jam inde ab anno MDCCCLXXXII erecto, res catholica felici incremento aucta fuerit, numeroque fidelium et institutis floreat, peropportunum Nobis visum est Vicariatum eundem ad Dioecesis gradum evehere. Itaque omnibus rei momentis attento ac sedulo studio perpensis cum VV. FF. NN. S. R. E. Cardd. negotiis Propagandae Fidei praepositis, Motu proprio atque ex certa scientia et matura deliberatione Nostris, deque Apostolicae Nostrae potestatis plenitudine, presentium vi memoratum Vicariatum Pontiacensem in dioecesim erigimus, novamque Dioecesim, ab urbe "Pembroke" ubi ejusdem sedes constituitur, Pembrokiensem esse nominandam edicimus. Decernimus insuper, ut juxta preces communi consilio Nobis porrectas a Venerabilibus Fratribus Episcopo Peterboroughensi et Vicario Apostolico Pontiacensi nova sedes Pembrokiensis augeatur territorio Missionis vulgo dictae Lacus Timagaming e dioecesi Peterboroughensi dismembrando, atque huic Peterboroughensi dioecesi vicissim accedat. Missio dicta Longi Lacus, quae huc usque ad Pontiacensem Vicariatum pertinuit. Decernentes presentes Litteras, firmas validas et efficaces semper existere et fore, suosque plenarios et integros effectus sortiri et obtinere, ac illis ad quos spectat et pro tempore quomodolibet spectabit, in omnibus et per omnia plenissime suffragari; sicque in praemissis per quoscumque iudices ordinarios et delegatos indicari et definiri debere, atque irritum esse et inane, si secus super his a quoquam, quavis auctoritate, scienter vel ignoranter, contigerit attentari. Non obstantibus, quatenus opus sit, Nostra et Cancellariae Apostolicae regula de jure quaesito non tollendo, aliisque Constitutionibus et Ordinationibus Apostolicis ceterisque contrariis quibuscumque.

Datum Romae apud S. Petrum sub annulo Piscatoris, die IV Maii MDCCCXCVIII, Pontificatus Nostri anno vigesimo primo.

ALOIS., Card. MACCHI.

**FORMULE REPARATRICE : " DIEU
SOIT BENI " ETC.**

URBIS ET ORBIS

Decretum ex Audientia Sanctissimi, die 2 Februarii 1897.

JAM diu apud fideles, praesertim Italos, ea in more est pia laudum formula cujus initium *Dio sia benedetto* : qui religionis actus, praeterquam perse optimus, etiam opportune valet, quemadmodum initio institutus fuit, ad honorem compensandum divini Nominis rerumque sanctissimarum, tam multis quotidie impiis vocibus passim violatum. Proximis autem temporibus inductum est multis locis, Episcoporum concessu vel jussu, ut ea ipsa formula recitetur publice in ecclesia, sive ad benedictionem cum Venerabili Sacramento impertitam, sive post divini sacrificii celebrationem. Hujusmodi increbrescentem consuetudinem SSmus Dominus Noster Leo PP. XIII non semel, data occasione, probavit et commendavit. Nuper vero, quo illam vehementius commendaret eoque amplius foveret, constituit, tum eidem formulae laudem interserere in sacratissimum Cor Jesu, tum augere munera sacrae Indulgentiae, quibus ea donata est a decessoribus suis sa. me. Pio VII et Pio IX. Alter enim die 23 Julii 1801 concessit (indulgentiam unius anni pro qualibet vice laudes eas corde saltem contrito ac devote recitantibus). Alter vero, die 22 Martii 1847, eam ipsam indulgentiam animabus quoque in purgatorio detentis applicabilem esse decla-

ravit); tum etiam eodem anno, die 8 Augusti indulisit (ut omnes utriusque sexus Christifideles semel saltem in die dictas laudes per integrum mensem recitantes, indulgentiam plenariam. una tantum cujuslibet mensis die, uniuscujusque arbitrio eligenda, dummodo vere poenitentes confessi ac sacra communione refecti fuerint. et aliquam ecclesiam seu publicum oratorium visitaverint, ibique per aliquod temporis spatium juxta mentem Sanctitatis Suae pias ad Deum preces effuderint, lucrari possint et valeant; facta insuper potestate ipsam etiam plenariam indulgentiam fidelibus pariter defunctis applicandi).

Itaque SSmus Dominus Noster, quod spectat ad contextum formulae earumdum laudum, statuit ut laudi quarto loco positae, scilicet *Benedetto il Nome di Gesu*, haec subjungatur, *Benedetto il suo sacratissimo Cuore*, Quod vero ad indulgentiam attinet benigne tribuit ut confirmatis indulgentiis partiali et plenaria supra commemoratis duplicetur ipsa indulgentia partialis, quoties eaedem laudes publice devoteque (quocumque idiomate expressae sint), recitentur vel post divini sacrificii celebrationem, vel ad benedictionem cum Venerabili Sacramento; quae item indulgentia cedere in suffragium possit animabus piis purgantibus. Praesenti perpetuis futuris temporibus valituro, absque ulla Brevis expeditione.

Datum Romae Ex S. Congregatione Indulgentiis et SS. Reliquiis praepositae die 2 februarii 1897.

F. H. M., Card. GOTTI, Praef.

A., Archiep. NICOP., Secret.

Voici le texte français de cette louange :

Dieu soit béni !

Béni soit son saint nom !

Béni soit Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme !

Béni soit le nom de Jésus !

Béni soit son Sacré-Cœur !

Béni soit Jésus dans le très saint Sacrement de l'autel !

Béni soit l'auguste Mère de Dieu, la très sainte Vierge Marie !

Béni soit sa sainte et immaculée conception !

Béni soit le nom de Marie, vierge et mère !

Béni soit Dieu dans ses anges et dans ses saints !

UNE LETTRE DE LEON XIII

A Sa Béatitudo Mgr Géraigiry, le nouveau patriarche grec catholique.

Au vénérable Frère Pierre, patriarche d'Antioche, d'Alexandrie et de Jérusalem pour les Grecs melchites à Damas.

LEON XIII, PAPE

Vénérable Frère,

Salut et bénédiction apostolique.

 peine avez-vous pris possession du patriarcat des Grecs melchites, où vous avez été élevé par le suffrage des évêques et spontanément confirmé par Nous, que, par un nouvel acte de piété, il vous a plu de Nous faire parvenir d'autres lettres, en témoignage de votre esprit de gratitude et de soumission.

Par ces lettres, pleines d'une affection véritable, Nous avons d'autant plus apprécié votre zèle que, suivant les traces des anciens saints docteurs tant de l'Eglise latine que de l'Eglise grecque, vous professez et reconnaissez la règle catholique, la primauté d'honneur et de juridiction du bienheureux Pierre et de ses successeurs dans la chaire de Rome, et leur jugement infaillible dans les causes de la foi et des mœurs.

Cette voix est la voix de la vie ! Et combien Nous désirons qu'elle soit entendue par toutes les Eglises orientales, depuis si longtemps séparées de Nous, pour qu'elles reviennent au Pasteur unique que le Christ lui-même a proposé à la conduite de ses brebis.

C'est à juste titre que vous rappelez l'ardeur et les efforts que Nous apportons, depuis plusieurs années, à cette œuvre d'union. Si jusqu'ici les fruits que notre labeur était en droit d'attendre n'ont pas répondu à ces efforts, il n'en est pas moins certain qu'il faut continuer ce qui est commencé et le soutenir par tous les moyens.

Aussi Nous vous félicitons, Vénérable Frère, de ce que vous êtes dans la ferme disposition de ne rien épargner pour cette cause et d'entreprendre tout travail capable d'exciter ceux qui sont séparés à rechercher l'unité.

Nous avons été heureux d'apprendre votre projet de venir bientôt à Rome pour faire profession de votre soumission envers Nous et envers le Bienheureux Pierre. Venez ; Nous vous entourerons de Notre charité apostolique ; Nous vous aiderons non seulement de Nos conseils, de Nos exhortations, mais aussi (comme Nous en avons déjà conféré avec Notre Délégué), de Nos secours.

En attendant, comme gage de Notre bienveillance et assurance des divins bienfaits, Nous accordons, en toute affection dans le Seigneur, à vous et à tous les fidèles que vous avez sous votre autorité, la Bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 1er juillet 1898, de Notre pontificat l'année vingt-et-unième.

LÉON XIII, PAPE

BIBLIOGRAPHIE

LES DEUX ABBÉS DE FÉNELON, par M. l'abbé H.-A. Verreau.

S'APPUYANT sur un passage de la *Vie de Fénelon* par le cardinal Bausset et sur une lettre de Louis XIV au comte de Frontenac, on a affirmé, à différentes reprises, ici et aux Etats-Unis, que le célèbre évêque de Cambrai, avant de travailler à l'éducation du duc de Bourgogne, s'était consacré aux missions du Canada.

Ce serait sans doute pour nous un juste sujet de gloire que de compter parmi les apôtres de notre pays l'auteur de *Télémaque* ; malheureusement nous devons abandonner cette prétention. L'abbé de Fénelon qui vint au Canada était le frère consanguin de l'archevêque de Cambrai.

L'abbé de Fénelon naquit en 1641, et fut appelé François. A l'âge de 24 ans, il renonça au brillant avenir que lui promettaient la noblesse de sa naissance et les alliances puissantes de sa famille pour entrer au séminaire de Saint-Sulpice. Il s'embarqua pour la Nouvelle-France en 1667 et reçut la prêtrise, à Montréal, le 11 juin de l'année suivante.

François de Fénelon eut avec le gouverneur de Frontenac

des démêlés qui furent la cause de son renvoi en France en 1674.

De retour dans sa patrie, l'abbé de Fénelon se renferma dans une grande solitude. Du moins, nous le perdons complètement de vue à partir de ce moment. On sait qu'il mourut en 1679, dans toute la vigueur de l'âge. Il disparaissait de la scène du monde précisément au moment où son jeune frère commençait à y briller.

L'étude de M. l'abbé Verreau est très curieuse en même temps que très instructive.

Les deux abbés de Fénelon forme le septième fascicule de la *Bibliothèque Canadienne*.

On peut se les procurer, moyennant 15 centins, de l'éditeur, M. Pierre-Georges Roy, Lévis.

LIVRES A L'INDEX OU DANGEREUX

Extrait d'une circulaire de Mgr l'Archevêque de Québec
du 1er septembre 1898

Il est important de pouvoir renseigner les fideles sur les noms des auteurs dont les ouvrages sont au catalogue de l'Index, ou sont considérés comme dangereux pour les lecteurs. — Voici une liste préparée avec soin, qui vous permettra d'éliminer un bon nombre de livres de la circulation, et de sauvegarder par là la foi et la moralité de vos paroissiens.

Auteurs dont les ouvrages sont à l'Index

BALZAC (de). — Toutes ses œuvres. — BÉRANGER. Chansons — DUMAS (Alexandre père et fils). Tous leurs romans ; la question du divorce. — GEORGES SAND. Toutes ses œuvres. — HUGO (Victor). Notre-Dame de

Paris ; Les Misérables. — KARDECK (Allant). Ses ouvrages sur le spiritisme. — LAMARTINE. Souvenirs ; Impressions ; Pendant un voyage en Orient ; Jocelyn ; La chute d'un ange. — LAROUSSE. Grand dictionnaire universel du XIXe siècle. — MURGER (Henri). Tous ses romans. — RENAN. Presque tous ses ouvrages. — SUE (Eugène). Toutes ses œuvres. — VOLTAIRE. Ses œuvres, excepté le théâtre. — ZOLA. Ses œuvres.

Auteurs dont les ouvrages sont dangereux

Guy de Maupassant. — Pierre Loti. — Xavier de Montépin. — Richepin. — Beaudelaire. — Paul Bourget. — René Maizeroy. — Catulle Mendès. — Gyp. — Mirbeau. — Marcelin. — Lemonnier. — De Rosny. — Paul Marguerite. — Rachilde. — George Beaume. — Alexandre Hepp. — Scribe. — Hughes Le Roux. — L. Bonnetaux. — Nabut de la Forest. — Méry. — Henri Houssaye. — Alexis Bouvier. — Cherbuliez. — Champfleury. — Amédée Achard. — Alfred de Musset. — Edmond About. — Henri Becque. — Les deux Goncourt. — Ferdinand Fabre. — Alfred Assolant. — Huysmans. — Péladanméry. — Pierre Zaccone. — Marquis de Foudras. — Charles Monselet. — Paul de Kock. — Monselet. — George Ohnet. — Octave Feuillet. — Emile Richebourg. — Edouard et Albert Delpit. — Chs. Deslys. — Adolphe Belot. — Ernest et Alphonse Daudet. — Paul Delair. — Jules Mary. — Henri Gréville. — André Theuriet. — Charles Canivet. — Théodore de Bauville. — Gustave Droz. — Gustave Aymard. — Ponson du Terrail. — Henri Murger. — Emile Souvestre. — Henri de Kock. — I Michelet. — Eugène Sue. — Alphonse Karr. — Ernest Capendu. — Hector Malot. etc... etc...